



AUTORISATION DE SIGNALISATION Chantier de 3^{ème} catégorie gênant peu la circulation

Délivrée à : Eiffage Energie Systèmes – INFRA, Briscol 4 à 6997 Erezée

Localisation : du n°1 Route d'Ambly au n°107 Rue des Alliés à

Travaux : Réalisation d'une tranchée en accotement revêtu

Dates : du 7 septembre 2026 au 23 octobre 2026

Responsable : Monsieur Mathieu ROUSSEAU – 0487/02.99.10

Références Powalco : 26067544

L'entrepreneur est autorisé à placer la signalisation conforme à l'Arrêté ministériel du 16 décembre 2020 relatif à la signalisation des chantiers et obstacles.

S'agissant d'un chantier de catégorie 3 tel que défini à l'article 18 3° de ce même Arrêté ministériel, la signalisation devra être mise conformément aux prescrits techniques de signalisation de chantier du SPW Infrastructures.

Monsieur Stéphane Pierard, responsable du service communal des travaux, sera averti du début du chantier (0473/22.36.28).

La signalisation, qui en raison de l'évolution des travaux ou de leur interruption n'est plus justifiée, devra être enlevée ou efficacement masquée.

Remarques :

Les signaux doivent être efficacement masqués ou enlevés si l'évolution du chantier n'en justifie plus l'usage.

La présente autorisation doit se trouver sur le chantier mais ne doit pas nécessairement y être affichée.

Le chantier ne peut commencer que lorsque la signalisation prescrite est en place.

Donnée à NASSOGNE, le 31 août 2026

Le Bourgmestre,

M. QUIRYNEN

